

Adopté par la Conférence des Présidents de partis cantonaux du 26.06.2015; à soumettre à l'Assemblée des délégués du 27.06.2015

## Renouveler la voie bilatérale

### Garantir la prospérité de demain

Nous devons garantir et développer la voie bilatérale qui constitue une voie royale pour la Suisse dans ses relations avec l'UE, et ce malgré le vote du 9 février 2014 sur l'immigration de masse. Nous devons tout faire pour assurer les accords bilatéraux. Le Conseil fédéral et les autorités doivent défendre les intérêts de notre pays, promouvoir la sécurité, la neutralité ainsi que la prospérité en Suisse. Nos entreprises doivent pouvoir avoir accès aux nouveaux marchés et consolider leurs positions actuelles. L'accès au marché unique européen est central pour nos entreprises. L'UE est le principal partenaire de notre économie. Le PLR est le seul parti qui se bat pour préserver la voie bilatérale, mais rejette toute adhésion à l'UE ou à l'EEE, ainsi que toute politique isolationniste.

- › **Oui aux Bilatérales, Non à l'adhésion :** Le PLR.Les Libéraux-Radicaux est le garant de la voie bilatérale avec l'UE. C'est le seul parti qui a toujours soutenu cette solution, sans émettre le moindre doute. La voie bilatérale fonctionne, la prospérité de notre pays en est la preuve flagrante. Cette voie doit être développée davantage, car c'est la meilleure façon d'éviter une entrée de la Suisse dans l'UE ou un isolement. L'adhésion est totalement rejetée par le PLR. Concernant les questions institutionnelles, il est nécessaire d'éviter tout blocage de réformes lors des négociations avec l'UE. Cela mettrait en danger notre prospérité. C'est pour ces raisons que le PLR soutient le Conseil fédéral dans son projet de négociations, qui vise à régler les différends avec l'UE concernant les questions institutionnelles.
- › **Le PLR comme garant de la voie bilatérale :** L'UE demeure de loin notre plus grand et principal partenaire commercial, que ce soit au niveau économique, politique et culturel. La Suisse quant à elle est le deuxième partenaire de l'UE. Les relations entre la Suisse et l'UE sont étroites et intenses. Elles ont engendré un réseau d'une vingtaine d'accords bilatéraux et d'une centaine d'autres accords sectoriels. Même si les marchés des pays émergents gagnent rapidement en importance, l'UE restera notre partenaire le plus important. La voie bilatérale est la meilleure des solutions pour la Suisse afin d'entretenir et de développer des relations avec l'UE. Elle est par ailleurs la seule voie acceptée maintes fois par le peuple depuis 2000.
- › **La prospérité suisse doit être préservée :** A la suite de la votation sur l'immigration de masse (art. 121a), le 9 février 2014, d'importantes menaces pèsent sur la poursuite des bilatérales. Le PLR accepte ce résultat populaire et soutient dorénavant le Conseil fédéral dans la mise en œuvre correcte et conforme à la Constitution de l'initiative contre l'immigration de masse. Le PLR rappelle cependant qu'il ne veut pas d'une adhésion à l'Union européenne, ni d'un isolement de la Suisse à l'intérieur de ses frontières.
- › **Garantir la voie bilatérale lors de la mise en œuvre de l'initiative sur l'immigration de masse :** La mise en œuvre de l'initiative sur l'immigration de masse reste le point central à résoudre pour dénouer les relations avec l'UE. Le Conseil fédéral doit négocier avec l'UE afin de trouver une solution concernant la libre circulation des personnes. A ce titre, le PLR a présenté dans son papier de position « [Des recettes libérales pour la Suisse](#) » un programme de réformes économiques, pour renforcer la compétitivité de la place économique helvétique vis-à-vis de l'UE, afin de limiter les effets négatifs de l'initiative sur l'immigration de masse. Le PLR demande que les accords bilatéraux soient sauvegardés et puissent continuer d'être développés.

- › **Renouvellement des accords bilatéraux** : La voie choisie par le Conseil fédéral doit garantir dans les négociations avec l'UE, l'autonomie de la Suisse en tant que non membre de l'UE. Chaque partenaire assure la surveillance de l'application de l'accord par ses autorités sur son propre territoire. Dans tous les cas, le souverain a le dernier mot en ce qui concerne le résultat des négociations.
- › **Les lignes rouges du PLR concernant le renouvellement des accords bilatéraux**: Le PLR soutient le résultat des négociations uniquement à la condition que toutes nos lignes rouges soient respectées :
  1. Il n'y aura aucune reprise automatique de l'acquis communautaire. La population a le dernier mot pour l'adoption de la législation de l'UE.
  2. Il n'y aura pas de résiliation automatique des accords bilatéraux en l'absence de solutions politiques entre les différentes parties du comité mixte ou si la Suisse n'applique pas l'interprétation de la Cour de justice européenne: une résiliation nécessite une décision explicite de l'un des partenaires.
  3. Une application stricte des mesures d'accompagnement existantes. Pas d'expansion supplémentaire.
  4. Il n'y aura pas de reprise de la directive européenne relative à la citoyenneté, ni d'autres directives qui ne seraient clairement des éléments qui figurent dans les accords bilatéraux actuels.